

Révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine

Comité de révision #2 - 03/02/2023

Compte rendu

Présents en salle :

- Madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe, DREAL ;
- Madame Élodie DUBOURGUAIS, représentant les coupeurs de roseaux ;
- Madame Sophie GOGUELAT, Planète Publique ;
- Madame Hélène REGNOUARD, responsable de la mission estuaire de la Seine, DREAL ;
- Madame Élodie REMOND, Maison de l'Estuaire ;
- Madame Stéphanie REYMANN, Maison de l'Estuaire ;
- Monsieur Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire ;
- Monsieur Alexandre GRAIN, représentant le président de l'association de chasse sur le domaine public maritime Baie de Seine Pays de Caux ;
- Monsieur Hervé GREAUME, administrateur du GEPAES et président de Estuaire Seine Vivant ;
- Monsieur Thomas LECARPENTIER, Maison de l'Estuaire ;
- Monsieur Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire ;
- Monsieur Georges MARTINEZ, chargé de mission environnement et milieux estuariens, DREAL ;
- Monsieur Franck MOREL, représentant le Groupe ornithologique normand ;
- Monsieur Benoît SIMON, Planète Publique.

Présents par visioconférence :

- Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, vice-président chargé de l'environnement, représentant le président de la communauté de communes Le Havre Seine Métropole ;
- Madame Annaïg POSTEC, représentant le délégué de rivage Normandie du Conservatoire du littoral ;
- Monsieur Pierre BEAUDOUIN, chargé de mission service environnement, HAROPA PORT Le Havre ;
- Madame Gwenola DE ROTON, représentant le directeur régional de l'OFB ;
- Madame Marion GIRONDEL, Maison de l'Estuaire ;
- Madame Mélissande GAULTIER, représentant le Groupe mammalogique Normand ;
- Monsieur Romain MEROUR, représentant le comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie ;
- Monsieur Jordan DANIEL, représentant la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime ;

Excusés :

- Madame Valérie GUYET-GRENET, directrice de la Cellule de suivi du littoral Normand ;
- Madame Annie LANNUZEL, cheffe du service maritime et littoral, représentant le directeur départemental des territoires du Calvados ;
- Monsieur Didier FERAY, président du Centre d'hébergement et d'étude de la nature et de l'environnement Normandie ;
- Monsieur Daniel BUSSY, président du syndicat de la propriété agricole de l'Eure.

Ordre du jour :

- Point d'avancement des objectifs de long terme (OLT) ;
- Propositions d'éléments de révision du 4^e plan de gestion suite aux groupes de travail réalisés ;
- Prochaines étapes et temps d'échanges.

1. Point d'avancement des OLT

Une première vision d'ensemble des OLT a été décrite au travers d'un fléchage des actions contributrices pour chaque objectif, précision étant faite qu'au regard de la transversalité des actions du plan de gestion, chaque action peut alimenter plusieurs OLT, et qu'un arbitrage de rattachement OLT / action a par ailleurs été nécessaire pour en faciliter la synthèse.

Comme cela a été décrit lors des échanges et temps de travail précédents, une catégorisation a été réalisée en 5 typologies (actions non initiées, en cours, pérennes, conformes et terminées) afin de mettre en évidence, à ce stade de la mise en œuvre du plan de gestion, les états d'avancements globaux. Ceci a été réalisé sur la base d'une première analyse du tableau de bord et des retours des participants lors des groupes de travail.

Ce travail a permis de mettre en évidence, d'une part, une très forte prépondérance d'actions pérennes constituant le plan de gestion (65%), ainsi que des proportions globalement homogènes, d'un OLT à l'autre et par rapport à l'ensemble des actions.

Seules 23 actions sont à ce jour non initiées, soit environ 14% (il s'agit majoritairement d'études se retrouvant principalement dans les OLT 2, 5 et 6).

En préalable, quelques éléments de contexte globaux ont été abordés, soit une description des évolutions constatées des effectifs de plusieurs espèces :

- De manière générale, les suivis oiseaux réalisés montrent a minima une stabilité des espèces présentes sur la réserve, et une augmentation significative pour certaines espèces (précisions apportées dans le support de présentation) ;
- En ce qui concerne les amphibiens, les suivis font état d'un nombre total d'espèces et d'individus en augmentation ;
- Le nombre total d'espèces d'odonates a augmenté depuis 2012, mais les effectifs relevés sont plus faibles ;

- Enfin, les populations de mammifères marins ont connu une forte augmentation depuis 2018.

OLT 6 et 7 – Études et partenariats

La présentation des OLT 6 et 7 n'a pas fait l'objet de discussion en séance.

OLT 2 et 3 – Pressions exercées et facteurs d'influence

Des précisions doivent être apportées ici ¹:

- L'impact de la chasse doit notamment être approfondi, sur le socle des connaissances déjà existantes développées ces dernières années (l'étude AVIPERN a été mentionnée, à traiter lors du groupe de travail « chasse »). Il s'agit bien d'un approfondissement et non de l'initiation d'une démarche nouvelle ;
- L'ensemble des activités sont bien prises en compte, afin d'apprécier leurs impacts et évolutions, sans focus directement réalisé sur la chasse ou l'agriculture. La fréquentation de la réserve a notamment été citée comme autre sujet à étudier ;
- L'objectif de ces études est d'identifier de possibles effets négatifs d'activités, afin de pouvoir les écarter, sans pour autant aborder de manière systématique ces travaux sous un angle négatif : des effets positifs peuvent en effet exister ;
- Les facteurs de dérive climatique sont bien pris en compte, afin de pouvoir se positionner sur une stratégie de mise en œuvre de mesures, sans pour autant que cela remette en cause certains choix de gestion de la réserve faits précédemment.

OLT 1, 4 et 5 – Études et partenariats

Une reformulation doit être faite concernant le scénario pour l'amélioration de la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse nord. Il n'y a effectivement pas encore de scénario validé, mais les gestionnaires sont en réflexion, des études des différents scénarios d'évolutions avec le conseil scientifique et le port sont en cours.

Des contraintes techniques majeures sont limitantes, mais un aménagement de l'existant est toujours réalisé : en attendant l'établissement définitif d'un plan d'actions, les gestionnaires interviennent notamment en fonction des dysfonctionnements.

Une discussion portant sur des mesures d'accompagnement, sur la base d'études en cours, devrait permettre d'anticiper différentes variantes d'aménagements.

OLT4 et 5 : des études sur les liens entre compartiments non encore initiées en raison de faiblesses dans la compréhension de ces liens et la détermination du niveau d'interventionnisme.

1^{er} le projet de synthèse des groupes de concertation, socle de travail pour le diaporama présenté en séance a été diffusé par courriel le 20 janvier, avec retour des commentaires demandé pour le 26 janvier, et relance le 26 janvier pour rappeler l'échéance. Au jour de la réunion, à l'exception de remarques transmises par l'OFB, aucun autre commentaire n'a été communiqué à la DREAL. Pour autant, les éléments affichés dans le diaporama (sujets, termes, avancement du plan de gestion...) ont suscité certaines réactions lors de leur présentation en séance.

2. Propositions d'éléments de révision

a. Zoom sur quelques enjeux

Les enjeux des facteurs d'influence sur la réserve

- Différents effets constatés sur la réserve présentent bien une caractéristique multifactorielle, au travers de ces études tous les dérangements possibles sont envisagés ;
- Il a bien été confirmé que lors de résultats d'études indiquant des effets neutres voire positifs sur la réserve, ceux-ci seront bien mentionnés et n'impliqueront pas forcément d'actions à mener différemment. Il sera alors précisé facteurs « d'influence » de la réserve plutôt que « de dérangement » ;
- Une approche écosystémique doit être privilégiée, afin de travailler sur les habitats et leurs fonctionnalités, l'aspect abiotique étant par exemple pertinent dans le cadre du changement climatique.

L'enjeu du changement climatique

- Cet enjeu fort à une échelle plus supra doit être porté plus largement (notamment en termes de diagnostic et de scénarios d'évolution), mais en termes d'implication sur le terrain, il y a un important besoin que les résultats soient assez précis, selon les différents contextes et habitats présents au sein de la réserve, pour pouvoir décliner les enseignements issus du diagnostic et des scénarios en actions pertinentes pour la gestion de la réserve naturelle. Les actions à décliner en sont fortement dépendantes.
- Les conseils scientifiques sont également très attentifs et en attente sur le diagnostic (conseil scientifique de la réserve et conseil scientifique régional du patrimoine naturel).

Le sujet des espèces envahissantes (OLT 3)

Ce volet n'a pas fait l'objet de discussion particulière.

b. Des actions à renforcer

Actions d'études

- Une diversité d'études doit encore être menée afin de pouvoir disposer d'une meilleure vision des effets des modes de gestion et activités, et ensuite pouvoir intervenir de manière la plus adaptée. Le conseil scientifique pourra apporter son avis sur une identification plus précise et hiérarchisation des travaux ;
- Sur le sujet des merlons et la gestion des produits de curage :
 - L'étude de l'intérêt des merlons doit être précisée, des effets négatifs pouvant également être mis en évidence ;
 - Une précision est ici faite : l'objectif est bien d'éliminer les merlons existants, et ne pas en créer de nouveaux. Une question se pose néanmoins sur l'intérêt d'une suppression totale, ou une possible conservation de certains afin de préserver la biodiversité présente à ces niveaux ;

- Un constat est partagé : les merlons représentent des freins à l'hydraulique, les gestionnaires sont également confrontés à la réglementation, mais des interrogations subsistent quant à leur intérêt pour les micromammifères en périodes hivernales ;
- En ce qui concerne leur gestion, deux mesures sont possibles : gestion des produits de curage, et élimination. De manière générale, en attente de leur extériorisation si cette option est choisie, les produits devront être entreposés, posant la question du lieu. Les modalités d'évacuation ont été discutées avec le port du havre. En tant que propriétaire du foncier, la gestion des produits serait-elle de leur responsabilité ?
- Il a par ailleurs été porté à connaissance un dispositif du Ministère de la transition écologique portant sur la valorisation des boues de curage, qui pourrait constituer une piste de débouché (fabrication de béton par exemple). À l'échelle locale, le pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine-Normandie en place des actions autour de l'économie circulaire, dans lesquelles ce sujet pourrait être intégré. Ceci nécessite davantage de coordination entre la réserve, la communauté urbaine du Havre ainsi que les EPCI, et de communication pour inciter à une prise de conscience plus large, notamment sous l'angle économique. Le porter à connaissance des acteurs du territoire, en particulier en ce qui concerne les enjeux liés au changement climatique, est décrit comme insuffisante. Un levier d'action auprès des collectivités pouvant être de les sensibiliser aux évolutions et influences économiques possibles (exemple donné de la limite de salure des eaux) ;
- Pour les actions EI 2, 4 et 5, une réflexion doit être menée sur la portée opérationnelle des études afin de pouvoir les préciser et orienter. La difficulté rencontrée repose notamment sur une nécessaire identification des appuis, structures tierces pouvant porter les réflexions (exemple donnée du GIP SA ou université) ;
- Ces études renvoient à des actions en cascade au sein du plan de gestion (lien EI et IP), ce qui n'est pas précisé dans les fiches constitutives et limite la visibilité de l'avancement de la mise en œuvre d'actions. Leurs liens pourraient être précisés.

Le suivi des espèces et habitats, et l'appui du DOCOB Natura 2000 pour la mise en œuvre du plan de gestion n'ont pas fait l'objet de discussion.

c. Des contributeurs à préciser

Une contribution des usagers (dans une logique de science participative et/ou de facilitation des actions)

- Les actions portant sur la gestion hydraulique et le suivi des niveaux d'eau font l'objet d'une demande de la part des usagers de jouer un rôle plus prégnant. Ceci pourra effectivement être discuté, tout en prenant en compte l'aménagement actuel et progressif d'un dispositif plus autonome sur le secteur des prairies subhalophiles, qui ne rendra plus nécessaire à terme de prévoir une intervention régulière sur le terrain ;
- Leur souhait de prendre part concrètement à ces actions est bien pris en compte, et sera à mettre en perspective au regard notamment des manipulations de vannes, en particulier de nuit, complexes à réaliser, limitant des contributeurs multiples.

Actions d'études et de suivis

- En ce qui concerne l'action EI 22 – Etude de la diversification des débouchés pour le roseau récolté, la méthanisation a effectivement été mentionnée mais provoque certaines craintes. Bien que constituant un sujet à approfondir, des enjeux en termes de prévisions, périmètres et temporalités d'intervention sur le terrain ont bien été identifiés ;
- Une cartographie des différents lots, parcellaire du port, des accès possibles et propriétaires pourrait être réalisée afin de visualiser les passages possibles afin de limiter les impacts sur les différents lots, concernés et limitrophes (production dégradée par le passage d'engins par exemple) ;
- En complément, il a été précisé que le pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine serait à même de prendre en charge le volet de développement de filière économique des roseaux récoltés. Des échanges en bilatéral sont à organiser pour mettre en œuvre des mesures à même de soutenir ces activités.

Un appui des services de l'État

Une précision a été apportée sur le fait qu'une proposition de plan de circulation des engins motorisés a bien été élaborée mais nécessite encore des ajustements sur certains points avant une validation par les services de l'État.

Des actions ne dépendant pas uniquement du gestionnaire de la réserve

- En ce qui concerne le reposoir sur dune de l'espace préservé de Port 2000, un comité de suivi s'est tenu en mai 2022 et un nouveau est prévu pour le premier trimestre 2023. Les réflexions avancent.
- L'avancée des réflexions autour de la maison de la réserve pourrait être facilitée par une meilleure intégration des territoires dans les discussions, et notamment par l'intermédiaire du service urbanisme de la CU du Havre. Un souhait a été émis que cette action soit mieux stipulée auprès des EPCI du territoire. Un rapprochement avec le port également est envisagé pour construire un projet répondant à tous les fonctions attendues et ayant intégré les contraintes du secteur.

Des réflexions encore nécessaires

Une mention a été faite du schéma départemental de gestion cynégétique de la Seine-Maritime, maintenant validé. Doit y être adossé un plan d'actions « biodiversité », avec identification d'un ensemble d'actions à décliner. Ce volet devrait être réalisé en cohérence avec le plan de gestion de la réserve.

Des retours ont été faits sur l'importance de préciser dans les fiches actions le rôle attendu des différents acteurs présents au sein de la réserve (CU du Havre, GIP SA, ACDPM, fédérations des chasseurs...), afin de marquer les partenariats et inscrire le co-portage d'opérations. Ceci a bien été relevé lors des 3 groupes de travail précédemment réalisés, les actions alors identifiées comme à améliorer par des contributeurs figurant dans le support de présentation du comité de révision (en pièce jointe). Ces précisions seront à travailler lors des groupes de travail thématiques.

3. Suite de la démarche de révision :

Organisation d'un temps de travail dédié sur les 3 thématiques identifiées méritant un travail complémentaire, en présence des parties prenantes de ces volets : agriculture, chasse et coupe du roseau.

La DREAL propose des dates au mois de mars pour chacun des 3 groupes de travail.

En conclusion, Madame Pivard insiste sur l'urgence à définir une priorisation des actions sur lesquelles investir préférentiellement l'énergie collective et par ailleurs à identifier les leviers sur lesquels agir en priorité et le rôle de chacun (confer les échanges sur la question hydraulique par ex).

Ainsi, le produit de sortie de cette réflexion doit être hiérarchisé, faisant apparaître clairement les actions primordiales pour lesquelles l'achèvement et la réussite sont impératifs, mais devant aussi répondre aux attentes.

Sur la base des différentes informations et contributions (groupes de travail, comités de révision, tableau de bord), Planète Publique fournira des premiers éléments de travail et propositions de révisions consolidées à la MDE (mars 2023), pour rédaction (avril 2023) et présentation lors du troisième comité de révision.

Le troisième comité de révision se tiendra le jeudi 13 avril dans les locaux de la Maison de l'estuaire.